

# LIVERNON



*La Caselle de l'école*

**BULLETIN MUNICIPAL N° 21**

**JANVIER 2004**

# SOMMAIRE

✉	LE MOT DU MAIRE.....	P. 02
✉	LA VIE DE NOTRE COMMUNE EN 2003.....	P. 05
	• <b>État civil</b>	<b>p.05</b>
	• <b>Permis de construire</b>	<b>p.06</b>
	• <b>Les Services</b>	<b>p.06</b>
✉	COMPTE-RENDUS MUNICIPAUX.....	P.07
✉	POINTS FLASH.....	P.16
	• <b>ADSL en perspective...</b>	<b>p.16</b>
	• <b>Assainissement &amp; raccordement</b>	<b>p.16</b>
	• <b>Vous avez 16 ans dans l'année..</b>	<b>p.16</b>
✉	LE BUDGET 2003.....	P.17
✉	ECONOMIE LOCALE.....	P.18
	• <b>P'tit Routard Livernonais</b>	<b>p.18</b>
	• <b>École communale</b>	<b>p.20</b>
	• <b>La Communauté de Communes</b>	<b>p.21</b>
	• <b>Touristique &amp; statistique</b>	<b>p.22</b>
✉	POINTS D'INFORMATION.....	P.23
	• <b>La Brigade de Gendarmerie</b>	<b>p.23</b>
	• <b>Piscine &amp; sécurité</b>	<b>p.24</b>
	• <b>Le Conseil Général</b>	<b>p.25</b>
✉	VIE ASSOCIATIVE LIVERNONAISE.....	P.28
✉	LE COURRIER DES LECTEURS.....	P.39
	• <b>Quelques brèves</b>	<b>p.39</b>
	• <b>Un brin de détente ...</b>	<b>p.40</b>



# LE MOT DU MAIRE

---

Mes chers administrés,

En ce début d'année deux mille quatre, l'équipe de la commission communication s'est affairée à confectionner ce bulletin municipal.

Voici donc la vingt et unième édition de ce document d'information, au travers duquel vous allez trouver le message de chaque association, diverses informations sur les services de notre commune et bien d'autres rubriques concernant la vie de notre communauté.

Mais, ce bulletin est aussi le support pour vous expliquer la gestion des affaires municipales d'une année passée, les perspectives et les projets pour la et les années qui viennent.

Tout d'abord, je veux adresser un grand merci à chaque responsable, à chaque membre de nos associations. Merci pour leur engagement, merci pour leur travail à une époque où le bénévolat disparaît sous la pression d'un individualisme pesant et les contraintes de règlement et de responsabilités sans rapport avec cette volonté qui les animent pour faire vivre notre village et le rendre toujours plus attrayant. Je dois dire à ces bénévoles, qu'ils sont un maillon essentiel au développement de notre commune, et pour moi des partenaires très importants.

Deux mille trois a été une année de transition, pendant laquelle nous avons dû mettre en place le fonctionnement des différents programmes conduits ces dernières années. L'école qui, de la garderie à la cantine, au soutien à la maternelle, à la création et à la gestion des postes, sans oublier les interventions techniques, est consommatrice de beaucoup d'énergie. (Un grand merci aux bénévoles qui, l'été dernier, ont donné de leur temps pour la réfection de l'escalier reliant les deux écoles).

L'assainissement atteint désormais les deux années d'existence, délai à partir duquel chaque foyer raccordable doit être en conformité avec le schéma communal d'assainissement approuvé et avec le règlement communal d'assainissement.

S'ajoute également une année complète de gestion de la location de la gendarmerie.

Ces trois programmes sont à eux seuls un lourd travail pour l'équipe administrative.

Mais deux mille trois, c'est aussi l'année de fin de chantier et d'ouverture à la circulation de la RD 802 nous apportant ce désenclavement espéré de tous et surtout des porteurs de projet qui attendent avec impatience l'ouverture de la clairière d'installation d'entreprises. Avec la communauté de communes, nous pouvons leur dire que les travaux d'aménagement voirie et réseaux vont commencer dans les semaines qui viennent pour une livraison à l'automne.

Ce sera assurément le grand chantier pour les années à venir car l'emploi, le travail, la vie sont garants de notre indépendance économique, du maintien de nos services et de la sauvegarde de notre ruralité.

Deux mille quatre sera une nouvelle année de transition au cours de laquelle vos élus vont élaborer les projets indispensables pour notre commune :

- \* Salle des fêtes, avec la désignation d'un conducteur d'opération pour affiner l'orientation du projet et présenter une esquisse,
- \* L'agrandissement du cimetière et la gestion de l'existant (plan),
- \* L'aménagement du hameau situé sur le terrain Chapelain.
- \* Et la reprise du projet abside à l'église, projet qui n'a pu être conduit en 2003 faute de temps.

Cette année 2004 devrait voir le début de la construction de la cantine scolaire, projet porté par la communauté de communes.

Mes chers administrés, en ce début d'année je voudrais vous faire partager ma vision de l'avenir de notre commune. Un formidable chantier s'ouvre à nous. Il n'est plus à démontrer que notre territoire est attrayant, qu'une nouvelle population vient s'installer chez nous, que de nombreux projets privés sont en cours, certains à portée collective. D'ici deux ans, plus de quarante logements à usage d'habitation principale seront de toute façon mis à disposition d'une nouvelle population et tout ceci, sans engagement conséquent pour la commune si ce n'est par le soutien physique et moral de la mairie par la mise en relation entre les porteurs de projet et les vendeurs. Dans le cadre de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouveau Urbain), le plan d'occupation des sols révisé nous permet d'intervenir ponctuellement, comme par le passé, au niveau de la voirie et réseaux divers (V.R.D.).

L'adage dit que l'on ne rattrape pas le temps perdu, mais tout de même avec une bonne dose de volonté, de conviction et surtout d'engagement, LIVERNON retrouve sa place. Qui dit nouvelle population, dit consommateurs pour nos commerces, besoin d'équipements nouveaux, école, garderie, accueil des enfants.

Je voudrais apporter un témoignage précis.

L'attrait de notre commune est fait de choses très simples. J'ai accompagné la plupart des porteurs de projet et toujours les mêmes questions : avez-vous un médecin, où se trouve la pharmacie, avez-vous une école, une cantine, une garderie, une poste, avez-vous un tissu associatif ? ...etc.

Un exemple : M. et Mme BITTERS, nouveaux propriétaires de l'ancienne gendarmerie ont un projet de logement collectif qui n'a de sens que s'il s'intègre à la vie sociale de notre commune rurale en pleine expansion.

Ces propos sont le reflet de la vie de notre village, c'est un formidable espoir et l'ouverture de maintes réflexions. L'équipe municipale a devant elle un immense chantier, mais c'est bien sûr toute la commune qui est concernée.

D'autres projets d'aménagement sont bien sentis, mais on doit donner des priorités. Le plus important d'entre eux est la mise à l'étude d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pour remplacer le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). Ce nouveau document d'urbanisme est très important, parce que très long à mettre en place, deux à trois ans, difficilement révisable et d'un coût assez élevé. Il sera l'outil incontournable de gestion de notre espace pour les quinze à vingt ans à venir.



La gestion des communes en fonctionnement devient très lourde. Je citerai trois importants volets :

- \* **L'assainissement collectif** avec sa gestion, son fonctionnement et son extension.
- \* **L'assainissement autonome** avec contrôle des nouvelles installations et, à compter de 2006, contrôle et mise aux normes de toutes les installations existantes et ceci tous les quatre ans avec des aides publiques qui fondent comme neige au soleil.
- \* **La voirie**, dont la communauté de communes a abandonné la compétence revient à la charge intégrale des communes.
- \* **Le ramassage et le traitement des ordures ménagères** dont le coût devient de plus en plus important pour être en conformité avec la loi. Le financement de ce dernier, comme vous avez pu le constater, qui était à la charge de la fiscalité communautaire depuis 2000, revient progressivement à la charge du contribuable par le biais de la taxe O.M. (Ordures Ménagères).

C'est dans ce contexte qu'il appartient à vos élus de gérer une fiscalité qui doit rester acceptable pour tous et attrayante pour ceux qui s'installent chez nous. Voici, mes chers administrés, le cadre dans lequel vos élus se battent, pour toujours préparer le LIVERNON de demain.

Accueil de nouveaux habitants, progression de la population (potentiel pour nos commerces et nos artisans),

Services publics équipement, (école gendarmerie...etc.).

Travail par la mise en place de la clairière d'installation d'entreprises.

Demain le P.L.U, réflexion collective pour Livernon autour de la voie rapide et de la clairière d'activité, Livernon dans la communauté de communes, Livernon dans le Parc Naturel des Causses du Quercy, n'est-ce pas un formidable challenge ? Je vous donne rendez-vous à toutes et à tous car c'est de votre avenir qu'il s'agit.

Je souhaite que cette année soit plus sereine que 2003, je pense à cette guerre en Irak, et plus près de nous, à cette sécheresse et à la canicule qui laissent encore des traces.

Bienvenue à tous nos nouveaux habitants, j'espère qu'ils verront au travers de ces quelques lignes qu'ils ont toutes leur place dans notre communauté.

J'adresse en mon nom et au nom de la municipalité une pensée et un message de sympathie à tous ceux qui souffrent.

Bonne année 2004 à tous, je vous donne rendez-vous tout au long de celle ci car LIVERNON vit et se construit au quotidien.

Jacques COLDEFY

# LA VIE DE NOTRE COMMUNE

## Etat - civil

**Mariages** - Notre mairie a accueilli avec joie pour célébrer leur union :

- ✕ 14 juin 2003            Christophe **POUSSANGE** et Angélique **ALRIVIE**
- ✕ 12 juillet 2003        Franck **BODIN** et Sandrine **LATAPIE**
- ✕ 09 août 2003           Yannick **PERRIN** et Véronique **RUSTAND**
- ✕ 11 octobre 2003       Michel **SAFFROY** et Béatrice **BOLOGNA**.

Nos meilleurs vœux de bonheur accompagnent ces jeunes couples dans leur nouvelle vie.

**Naissances** - En 2003 nous avons eu le plaisir d'enregistrer les naissances de :

- ☞ 17 janvier            Arthur **PEYRE**
- ☞ 02 mai                Lilou **SALLE**
- ☞ 03 juillet            Cloé **BOURRE**
- ☞ 29 juillet            Mathis **SERRAU**
- ☞ 19 août                Hugo **SEGOND**
- ☞ 20 novembre        Candie **LAURENT**
- ☞ 23 novembre        Mathieu **PINQUIE**.

Nous souhaitons longue vie à tous ces bébés et nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

**Décès** - Les années ne sont hélas pas faites que de joie et certains Livernonnais ont été touchés par la disparition de l'un des leurs. C'est ainsi que nous avons déploré le décès de :

- 21 février            M. Maurice **CONTE**            • 20 mai    *M<sup>me</sup> Edith RAPPY*
- 15 décembre        Mme Jeannine **PADIRAC**.    • 14 juillet *M<sup>me</sup> Thérèse ISSALY*

Sur notre commune, ont également eu lieu les obsèques de

- Mme Anne Marie **COURDES**,
- M. Gustave **GARRIGUE**
- Mme **CARAYON**,

Que toutes ces familles affectées par ces disparitions soient assurées de notre sympathie.



# P

## ermis de construire - Les permis de construire ou autorisations de travaux ci-dessous ont été déposés en Mairie pour 2003 :

- ✕ M. COLDEFY Christophe -> maison d'habitation
- ✕ M. LEPAIN Patrick -> maison d'habitation
- ✕ M. CASSAGNEAU Etienne -> maison d'habitation
- ✕ M. DEPRET Olivier -> aménagement d'une habitation
- ✕ M. REVEILLAC Pierre -> réfection d'une grange
- ✕ M. MARCILHAC Claude -> aménagement d'une habitation
- ✕ M. GRIMAL Aurélien et Melle TOURNIER Nadège -> aménagement d'une habitation
- ✕ M. BOUYSSOU Jean Marc -> construction d'un bâtiment agricole
- ✕ M. GRIMAL Thierry et Melle CELLIER Béatrice -> construction d'une maison.

# L

## es services

<i>Secrétariat de la Mairie</i>	
Lundi, Mardi, Mercredi	de 9 heures à 12 heures 30
Jeudi Vendredi	de 14 heures à 18 heures
<i>Etude de Maître Herbet</i>	
Mercredi	de 14 heures 30 à 17 heures 30.
<i>Crédit Agricole</i>	
Jeudi	de 15 heures à 15 heures 45
<i>Bibliothèque Municipale</i>	
Jeudi	de 15 heures à 18 heures
<i>La Poste</i>	
Lundi Mardi Mercredi	de 9 heures 12 heures
Jeudi Vendredi	et de 14 heures 16 heures
Samedi	de 9 heures 12 heures
<i>Trésor Public</i>	
Mardi matin	de 8 heures à 12 heures
<i>M. S. A.</i>	
Mardi	de 10 heures à 12 heures
<i>C. M. S.</i>	
Permanence Mercredi	de 9 à 12 heures à Livernon sur rendez-vous
1 <sup>er</sup> lundi du mois	de 9 à 12 heures à Assier sans rendez-vous
3 <sup>ème</sup> lundi du mois	de 9 à 12 heures sur rendez-vous
Téléphone pour rendez-vous	05.65.10.16.40
Téléphone du C. M. S. de Livernon	05.65.40.41.54
<i>A. D. M. R.</i>	
Lundi Mercredi Vendredi	de 9 heures à 11 heures 30



# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 30 janvier 2003

- \* Mise à disposition de la voirie à la Communauté de Communes

Présentation par M. le Maire des voies mises à disposition. Examen des devis proposés par la D.D.E. La commission voirie se rendra sur les lieux afin de déterminer les voies à usage communautaire.

- \* Frais de fonctionnement des écoles rattachées pour l'année 2002/2003

Décision est prise de passer à 305 € par enfant.

- \* S.I.E.R (Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale)

- Modification des statuts adoptée : désormais un seul délégué titulaire et un suppléant.  
- Élection des délégués : titulaire : J. Coldefy, suppléant : J.P Poussange.

- \* Marché gendarmerie

Accord du conseil pour signer l'avenant du coordonnateur SPS M. Maury désormais SARL A2C et terminer la facturation du marché.

- \* Saturnisme infantile

Délibération pour accepter l'arrêté préfectoral concernant les peintures au plomb, qui classe le département zone à risque (immeubles avant 1948).

- \* Connexion Internet à la mairie

Signature d'un contrat avec Wanadoo : 6 h pour 8 € / mois + antivirus : 5 € / mois.

Adresse e mail : [mairielivernon@wanadoo.fr](mailto:mairielivernon@wanadoo.fr)

- \* D.P.U.

La commune n'applique pas son droit de préemption concernant la vente du terrain de Mr Magné Jean à la Cau de Val.

- \* Questions diverses

- Demande de M. Issaly : il se propose d'arracher un arbre au carrefour du Mas de Charles et d'y en planter un nouveau bénévolement ; accord du conseil.  
- Écoles : point sur les travaux à faire et sur la situation au niveau des postes pour 2003/2004.

Séance du 20 février 2003

- \* Suppression du poste de secrétaire de mairie

Mme Joyeux, occupant précédemment un poste de secrétaire de mairie et étant aujourd'hui à la retraite, il convient de supprimer ce poste ; Mme Prunet est affectée à un poste d'adjoint administratif.

- \* Demande de subvention au Conseil Général

Mise au point sur le programme gendarmerie et demande de subvention en annuités.

- \* Démission de M. Serge Masbou

Lecture de la lettre de la Sous-préfecture acceptant la démission de M. Masbou en tant que 3<sup>ème</sup> adjoint et conseiller. Un courrier municipal acceptant sa démission lui sera envoyé.



\* **Jugement du Tribunal Administratif**

*Lecture du courrier du tribunal rejetant la demande de Mme Louste d'annulation de l'arrêté de licenciement ainsi que sa demande d'indemnités. Requêtes rejetées sans appel.*

\* **Voirie communale**

*La Communauté de Communes prendra en charge les chemins du Champ Long, du Mas de Charles et du Mas de Cardayre (20 000 €). La commune devra s'occuper des voies non communautaires, la commission voirie ira sur place le 27 /02 et fera ses propositions lors du débat budgétaire.*

\* **Écoles**

*Appel téléphonique de l'Inspectrice d'Académie : il y aurait transformation d'un poste élémentaire en classe maternelle et création d'un demi-poste en élémentaire à la rentrée 2003/2004. Une discussion s'engage sur les modifications à apporter et les achats à faire (poste d'ATSEM, mobilier, jeux éducatifs...). Le point sera fait avec les enseignants.*

*Séance du 03 mars 2003*

\* **Application de l'article L.2122.8 du code général des collectivités territoriales**

*Le conseil municipal n'ayant pas perdu le tiers de ses membres, il peut procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections municipales complémentaires.*

\* **Élection du 3<sup>ème</sup> adjoint**

*Mme Jeanne Marion est élue à la majorité absolue avec pour délégation : la gestion du personnel de service.*

\* **Transfert de délégations**

*M. Poussange, 1<sup>er</sup> adjoint aura, en plus de ses délégations de base, celle de la voirie et des bâtiments communaux.*

\* **Représentation dans les différentes commissions**

- *Assainissement : Mme Marion remplace M. Masbou.*
- *Appel d'offres : titulaire : Mme Marion, suppléante : Mme Nouyrit.*
- *POS : Mme Nouyrit remplace M. Masbou.*

\* **Questions diverses**

- *Office Intercommunal du Tourisme : M. Mejecaze fait le compte rendu de la réunion de l'O.I.T. du 21/02 : 3 183 touristes sur les 3 sites (26 nationalités), projet d'une plaquette d'appel, la marche nocturne aura lieu cette année à Livernon.*
- *Assainissement : point sur l'état des roseaux : il faut replanter en haut, point sur les conventions de raccordement : 56 signées, 53 facturées. Une réunion de la commission est prévue le 12/03 pour étudier la faisabilité d'appeler tous les raccordements à la fois afin de faciliter la gestion administrative.*
- *Visite de M. le Sous Préfet le 25/03 à 14h30 : tous les conseillers disponibles seront présents.*

## *Séance du 20 mars 2003*

### \* Comptes Administratifs 2002

- CCAS : + 353,45 €, adopté.

- Assainissement : investissement : + 344 528,46 €      fonctionnement : - 12 695,44 €  
solde : + 331 833,02 €, adopté.

- Budget communal : investissement : - 82 164,14 €      fonctionnement : + 45 589,87 €  
solde : - 36 574,77 €, adopté.

### \* Débat d'orientation budgétaire

- Discussion sur l'investissement à programmer pour l'année 2003. Outre les restes à réaliser, sont retenus : achat de matériel pour la maternelle, voirie, travaux au camping.

- Passage poste par poste des dépenses de fonctionnement. Discussion sur le poste d'ATSEM.

- Attribution des subventions municipales.

### \* Assainissement

Sur proposition du Percepteur, la durée de reprise des subventions passe de 10 à 20 ans et les logiciels seront amortis sur 2 ans.

### \* Achat tronçonneuse

Accord du conseil pour cet achat d'une valeur de 389,80 € auprès du Garage Quercy Ségala.

### \* Place de taxi

Accord du conseil pour créer et matérialiser une place de taxi place de la Halle, à la demande de M. Thierry Bouyssou.

### \* Questions diverses

- Assainissement : proposition de modifier l'article 14 du règlement communal pour faciliter la gestion administrative et discussion sur cette modification.

- Personnel de service : discussion sur les différents points qui achoppent au niveau du fonctionnement.

## *Séance du 03 avril 2003*

### \* Vote des 4 taxes

Taxe d'habitation : 5,39%,

Taxe foncière : 17,10%,

Taxe foncière non bâti : 81,56%,

Taxe professionnelle : 8,07%.

### \* Budget primitif commune, assainissement et CCAS

Adoptés à l'unanimité.

### \* Indemnités des élus

Les taux restent inchangés. Mme Marion remplace M. Masbou à compter du 03/03/03.

### \* Indemnité régisseur cantine

Délibération pour porter l'indemnité à 200 €uros annuel conformément à la réglementation.

### \* Assainissement

Modification de l'article 14 du règlement communal d'assainissement collectif concernant la facturation et les raccordements. Cette délibération annule et remplace celle du 07/11/01 reçue en sous préfecture le 13/05/02.



**\* Questions diverses**

- *Courrier de la Poste : suppression des boîtes de relevage de Bélinac et Bresquejous.*
- *Remise en place du plan Vigipirate.*
- *Marché des producteurs de pays : accord du conseil pour qu'il ait lieu du 25/06/03 au 03/09/03 de 17h à 20h, à la demande des « animations livernonaises/Lo Peyro Lebado » et, accord pour l'installation de 2 robinets sur le foirail.*
- *Écoles : bilan des rencontres du 01/04 avec le personnel de service par Mme Besson et discussion sur les différents postes à la rentrée 2003/2004 (garderie, cantine, entretien, ATSEM). Accord du conseil pour augmenter d'une demi-heure par jour le temps de service de Mme Lafage, cuisinière à la cantine.*

*Séance 17 avril 2003*

**\* Assainissement**

*Délibération est prise pour la proratisation de la redevance 2002 :*

- *à compter du 1/04/02 pour le Clos St Laurent,*
- *à compter du 1/06/02 pour la gendarmerie,*
- *à compter du 1/07/02 pour les anciens raccordés,*
- *à compter de la signature de la convention pour les nouveaux raccordés.*

**\* Salle des fêtes**

*Ouverture des débats sur la construction d'une nouvelle salle des fêtes. Coût probable : 305 000 € pour une neuve et 275 000 € pour réaménager la salle actuelle. Décision est prise d'aller voir les sites possibles pour une nouvelle construction (zone d'activité, Clos St Laurent, Centre de Secours, Champ de la « Passerate », site actuel) et d'aller visiter plusieurs salles récentes.*

**\* Cantine**

*La nouvelle construction pourrait se faire au Clos St Laurent. Faire un avant projet sommaire afin de le proposer en décembre 2003 à la Communauté de Communes qui a la compétence investissement écoles.*

**\* Voirie**

*Acceptation du devis de la STAP (19 185,23 €) pour la réfection du chemin de la Pierre Martine à Damance.*

**\* Devis cadastre**

*Étude du devis de la société « Auvergne reliure » pour la restauration du cadastre napoléonien (5 910 € HT). Proposition de faire le travail cette année et de payer sur le budget 2004.*

**\* Questions diverses**

- *Inauguration gendarmerie et école : 2 dates proposées par Mme la Préfète : le 16/05/03 ou le 06/06/03. Point sur les invitations, nombre de personnes, proposition du traiteur M. Lafage.*
- *Bibliothèque : demande d'étagères supplémentaires : à étudier.*
- *Signalétique sur le nouvel axe routier : proposition de procéder à une rencontre avec les commerçants, soirée discussion réflexion pour une bonne harmonisation.*
- *Zone d'activité communautaire : point sur les dernières évolutions.*
- *Courrier de la mairie de Figeac : motion demandant l'annulation de la décision de fermeture du commissariat.*

## *Séance du 28 mai 2003*

### *\* Camping : tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2003*

*Adulte : 1,80 €    Enfant : 1.00 €    Emplacement : 1,10 €  
Véhicule : 1,10 €    Branchement EDF : 2 €.*

### *\* Don du Crédit Agricole*

*Le conseil autorise le maire à encaisser le chèque (45,73 €) correspondant à la location du bureau pour la permanence du C.R.C.A.. M. Réveillac propose de faire une convention de location pour des raisons de simplifications comptables.*

### *\* Rentrée scolaire 2003/2004*

- Arrêté définitif de l'Inspection : transformation d'un poste élémentaire en classe maternelle et création d'un demi-poste en élémentaire.*
- Information de Mme Besson sur le mobilier commandé chez Aymard à Bagnac (3600 €).*
- Compte rendu de la réunion enseignants-personnel.*
- Le poste d'ATSEM est porté à 35 heures hebdomadaire.*

### *\* Questions diverses*

- Salle des fêtes : compte rendu des visites du 18/05 (Aynac, Fons, Camburat). Rendez-vous pris le 30/05 avec Mme Gotran, architecte pour élaborer différents projets selon les sites.*
- Droit de Prémption Urbain : la commune n'applique pas son droit sur la vente Blat/Bitters.*
- Signalétique nouvel axe routier : compte rendu de la réunion avec la D.D.E. et arrêt de la date de rencontre avec les commerçants le 27/06 à 21h.*
- Invitation : le 11/06/03 à Espagnac pour le prêt à poster Vallée-Causse.*
- Inauguration gendarmerie : reportée au 05/09/03.*

## *Séance du 12 juin 2003*

### *\* Rencontre avec M. Simon, conseiller technique à l'Office HLM*

- Présentation par le maire d'un projet (supérette et station service) et du projet du conseil municipal (construction de pavillons locatifs) sur le terrain Chapelain.*
- Explications de M. Simon quant à son rôle : aide et conseil pour la réflexion sur les projets, les procédures administratives, les partenariats et la maîtrise financière.*
- Il faut nommer rapidement un architecte urbaniste et prévoir un comité de pilotage avec tous les intervenants.*
- M. Simon propose aussi d'aller visiter la salle des fêtes et tous les sites potentiels pour une nouvelle construction et de transmettre au conseil municipal un avant projet de réflexion.*

### *\* Schéma départemental d'accueil des gens du voyage*

*Lecture du courrier du Conseil Général concernant la révision du schéma départemental. Le conseil municipal, n'ayant jamais eu une seule demande de la part de gens du voyage, ne s'engagera pas sur l'aménagement d'un site d'accueil.*

### *\* Concours village fleuri 2003*

*Le conseil municipal ne souhaite pas s'inscrire.*

### *\* Questions diverses*

- EDF, extension pour M. Lepain : accord du conseil.*



- *Office Intercommunal du Tourisme* : compte rendu de M. Mejezaze : présentation de la plaquette et du prêt à poster de l'O.I.T.
- *Courrier gendarmerie* : demande d'installation de boîtes aux lettres individuelles : accord.
- *Courrier de M. Robert* : concernant la venelle entre sa grange et la maison de Mme Gaudan ; la commission voirie se rendra sur place.

### *Séance du 26 juin 2003*

#### \* Aménagement du terrain Chapelain

- *M. le Maire fait le compte rendu de la rencontre avec M. Simon, conseiller technique de l'office HLM, et de la réunion avec les architectes du projet superette.*
- *Délibération pour lancer l'opération d'aménagement en partenariat avec l'O.P.D. HLM pour l'année 2004.*

#### \* Concessions cimetière

*A compter de ce jour, le tarif est de 30 € le m<sup>2</sup>, les sommes perçues seront affectées au C.C.A.S..*

#### \* Révision des loyers

*Le conseil décide d'appliquer l'augmentation autorisée de 2,50%, applicable au 1<sup>er</sup> juillet.*

*Nouveaux tarifs : logements école : 248,49 € et 264,98 €, logement poste : 416,54 €.*

#### \* Contrat d'entretien pour les cloches de l'église

*Du fait du nouveau code des marchés publics, un nouveau contrat est passé avec l'entreprise « Brouillet et Fils » pour l'entretien et la réparation des cloches de l'église.*

#### \* Chaises et tables de l'école

*Autorisation pour passer en investissement (programme 89) le lot de chaises et tables achetées chez Aymard pour 889,76 € et inscription à l'inventaire communal.*

#### \* Redevance d'occupation du domaine public France Télécom

*Acceptation et mandatement du maire pour émettre le titre correspondant (352,82 €).*

#### \* Statuts de la Communauté de Commune Vallée Causse

*Examen des statuts devant être modifiés prochainement.*

#### \* Questions diverses

- *Place de taxi* : la demande de M. Bouyssou, accordée en séance du 20/03, a reçu un avis défavorable de la commission taxis réunie le 03/06/03 à la Préfecture.
- *Commission électorale* : (révision des listes électorales) proposition de 3 noms pour siéger en tant que délégué de l'Administration : M. Patrick Chandelier, M. Jean Pauly et M. Jean-Luc Laroquette.
- *Office Intercommunal du Tourisme* : Mme Valérie Guillou est embauchée pour 20h par semaine (10h à Livernon, du mardi au samedi de 10h à 12h et 10h à Espagnac).
- *Écoles* : compte rendu de la réunion du 12/06 avec tous les partenaires (municipalités, parents, enseignants, inspection) concernant le secteur scolaire par rapport à l'occitan : aucun obstacle de la part de Livernon et engagement de part et d'autre à équilibrer les effectifs des deux écoles. Compte rendu du conseil d'école du 24/06/03. Liste des travaux à entreprendre pendant l'été.



## *Séance du 22 juillet 2003*

### *\* Création de postes d'agent*

*Délibération pour accepter la proposition du maire et de ses adjoints de créer 5 postes :*

- 1 poste d'agent d'entretien titulaire (garderie cantine + garderie périscolaire + ménage mairie et bibliothèque) : 18h par semaine*
- 1 poste d'agent technique spécialité cuisine : 6h30 par jour d'école*
- 1 poste d'agent d'entretien (garderie cantine): 1h30 par jour d'école*
- 1 poste d'agent d'entretien (garderie cantine + ménage école élém.) : 3h30 par jour d'école*
- 1 poste d'agent d'entretien (ménage Com. de Com. et salle des fêtes) : 3h30 par semaine*

### *\* Rentrée scolaire 2003/2004 : poste d'ATSEM*

*Décision de différer la création du poste d'ATSEM, proratisé à 24h par semaine, au 01/03/04, date de fin du congé de maternité de Caroline Travaux.*

### *\* Studio gendarmerie*

*Suite à la création de la Communauté de Brigades Lacapelle-Cajarc-Livernon, le poste de commandant sera créé à Livernon en raison de sa position centrale et de l'ancienneté de son commandant. La commune aurait donc un gendarme de plus, ce qui nécessiterait l'aménagement du studio existant. Le conseil donne son accord de principe sous réserve d'un écrit officialisant la pérennisation du poste et que l'aménagement du studio fasse l'objet de subventions.*

### *\* Logement école*

*Lecture de la lettre de Melle Ichard libérant l'appartement le 1/08/03. L'état des lieux fait ce jour constatant des dégâts, le conseil décide de retenir sur la caution le montant nécessaire aux réparations. Le logement sera reloué à M. et Mme Carnéro.*

### *\* Droit de Prémption Urbain*

*La commune n'applique pas son droit dans les ventes Lacouture/Lajugie, Clouet/Clouet, Fraud/Communauté de Communes.*

### *\* Amortissement logiciels Magnus*

*Accord pour passer les écritures comptables nécessaires.*

### *\* Questions diverses*

- Sécheresse : délibération pour demander le classement de la commune en zone sinistrée et la reconnaissance du caractère de calamité agricole.*
- Inaugurations gendarmerie et école : elles auront lieu le 5/09/03, 16h30 à l'école et 17h30 à la gendarmerie. Présentation des modèles de carte d'invitation et préparation de la journée.*

## *Séance du 28 août 2003*

### *\* Convention avec la DDE*

*Délibération pour accepter la convention ATESAT avec la DDE (203,58 €) qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

### *\* Assainissement*

*Lecture d'un courrier de M. Pérardel concernant le raccordement de son habitation au réseau d'assainissement. Accord du Conseil et prévision sur le budget 2004.*

### *\* Droit de Prémption Urbain*

*La commune n'applique pas son DPU sur la vente Roques/Lafage.*



\* **Rentrée scolaire**

*Le point est fait au niveau des travaux et du personnel. Discussion sur les tarifs du ticket de cantine (le coût réel sera calculé pour 2002) et de la garderie (à revoir à la hausse puisque le goûter est fourni).*

\* **Inaugurations école et gendarmerie**

*Dernière mise au point en présence du traiteur M. Éric Lafage.*

\* **Questions diverses**

*- Courrier de Mme Tombois : elle souhaite occuper la salle des fêtes de Livernon, pour la gymnastique volontaire, le jeudi matin pendant la durée des travaux de la salle des fêtes d'Assier. Accord du conseil sous réserve d'occupation des locaux en cas de manifestation.*

*- Garderie périscolaire : Rencontre avec M. Jean Pauly, directeur, et Mme Gartner, enseignante, qui nous font part de leur inquiétude par rapport à la présence à la garderie d'un enfant scolarisé à Assier. Une discussion s'engage sur le motif de cet accueil, devant être considéré comme une exception, (problème de ramassage scolaire indépendant de la volonté du conseil, sécurité de l'enfant, accords passés entre les écoles et l'Inspection de non obstacle au suivi de l'enseignement pour les enfants du secteur de Livernon inscrits en occitan).*

*Séance du 02 octobre 2003*

\* **Projet Vincent Albagnac**

*Délibération pour acter le projet de M. Albagnac (charpentier menuisier) souhaitant s'installer sur la clairière d'entreprises et bénéficier de l'aide du FISAC, délibération émise à la demande de la Préfecture.*

\* **Garderie périscolaire**

*Délibération sera prise au sujet du fonctionnement de la garderie et de l'admission étudiée au cas par cas pour les enfants du secteur occitan. Une délégation ira expliquer la décision aux enseignants. Une convention sera signée entre tous les partenaires.*

\* **Classe maternelle : poste d'ATSEM**

*Le poste d'ATSEM est porté de 17h30 par semaine, à 7h30 par jour d'école du 03/10/03 au 01/03/04 soit durant le congé maternité de Melle Travaux. Le remplacement sera assuré par Mme Carole Roussel.*

\* **Prix du ticket de cantine**

*Bilan effectué par le maire : coût réel d'un repas à la cantine en 2002 : 4,789 €, prix du ticket : 2,52 €, augmentation autorisée : 2,3%. Décision de porter le prix du ticket à 2,55 € à compter du 03/11/03.*

\* **Devis STAP**

*Délibération pour accepter le devis de 660,01 € pour la réfection du trottoir de Mme Darnis.*

\* **Recensement complémentaire**

*Le conseil autorise le maire à nommer un agent recenseur pour effectuer le recensement de régularisation suite au recensement complémentaire de 2001.*

\* **Questions diverses**

*- Convention avec la mairie d'Assier : accord du conseil pour signer la convention pour l'enfant Bonafé scolarisé en élémentaire (occitan) à Assier (390 €).*

*- DPU : la commune n'applique pas son droit dans la vente du CSI (place de la Halle).*



## *Séance du 06 novembre 2003*

### *\* Rencontre avec M. et Mme Bitters*

*Exposé par les nouveaux propriétaires de l'ancienne gendarmerie de leur projet de réhabilitation des locaux pour faire des appartements à louer, de l'état actuel d'avancement des travaux et de la date d'achèvement probable en septembre 2004. Demande d'aide financière pour la clôture d'enceinte et la voirie intérieure.*

### *\* Cimetière*

*État des travaux à entreprendre pour l'extension et des mesures à prendre pour la gestion. Des devis seront demandés.*

### *\* Clairière d'activités*

*Délibération est prise pour mettre à disposition de la Communauté de Communes la voirie de la clairière d'entreprises.*

### *\* Recherches archéologiques au lieu-dit « le Sal »*

*Lecture d'une lettre de M. Padirac Hervé demandant l'autorisation de faire des fouilles pendant l'été 2004. Accord du conseil, courrier sera fait à M. Padirac et aux services concernés.*

### *\* Questions diverses*

- Courrier de l'Association Sportive de St Médard de Jalles (cyclotourisme): demande d'occuper la salle des fêtes le 21 mai 2004, accord du conseil.*
- Courrier de M. Michou : demande d'élargissement de la voie pour accéder à ses parcelles 340-341 en vue d'une construction, la commission voirie se rendra sur place.*
- Tickets de cantine : présentation par Mlle Marot d'un devis pour 20 000 tickets soit 240 €, acceptation du conseil.*

## *Séance du 05 décembre 2003*

### *\* Rencontre avec Mr Padirac Hervé*

*Exposé de M. Padirac, archéologue amateur, sur les fouilles qu'il compte entreprendre au lieu-dit « le Sal » (Sol d'Izac) et renouvellement de sa demande d'autorisation. Accord du conseil, les fouilles commenceront en août 2004.*

### *\* Écoles*

- Accord du conseil pour participer à l'équipement informatique du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés) soit 100 €.*
- Lecture de la convention d'utilisation des locaux scolaires pour la garderie municipale élaborée lors du conseil d'école du 20/10/03.*
- Point sur les travaux.*

### *\* Communauté de Communes*

*Lecture par le Maire des nouveaux statuts adoptés lors du dernier conseil communautaire ; adoption de ces derniers par le conseil municipal.*

### *\* Demande de M. et Mme Bitters*

*Rappel du projet et de la demande d'aide financière des nouveaux propriétaires de l'ancienne gendarmerie par le Maire et discussion. Le conseil, en raison des bénéfices dont profitera la commune, accepte de prendre en charge la clôture limite du domaine public.*

### *\* Droit de Prémption Urbain*

*La commune n'applique pas son droit dans la vente Lajugie.*



# MISE AU POINT INFORMATION

## ENTREPRISE CLOUET

Dans les colonnes de la Dépêche du Midi du lundi 23 Février et celles de la Vie Quercynoise du 26 Février, nous avons pu apprendre le départ de l'entreprise CLOUET de son siège de Livernon vers un département voisin, annonce assortie d'une mise en cause cinglante de la municipalité et de certaines administrations.

Dans un souci d'apaisement et de responsabilité, les élus de la commune de Livernon souhaitent rappeler la position de la municipalité et l'historique de ce dossier.

**Tout d'abord c'est dans les colonnes de ces journaux que nous avons appris officiellement le départ de l'entreprise.**

Elus à la tête de la commune en juin 1995, nous avons pris en charge des dossiers importants comme la construction de la gendarmerie, la construction de logements, la construction d'une école maternelle, le contournement de Livernon et bien sûr l'assainissement.

L'assainissement, justement, dossier épineux et très important, car il faut rappeler que jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2002, Livernon disposait d'un réseau collecteur pour environ 100 E H (Equivalent Habitant) pour la commune et quelques 400 E H pour l'entreprise CLOUET. Tous ces effluents à très forte charge polluante du fait du rejet de la conserverie, étaient déversés dans la nature, sans traitement, au lieu dit le Pouget, s'enfouissant de façon très rapide dans un gouffre (perte).

C'est pour cette raison que dès Juin 1995, rappelés par l'administration à nos responsabilités, au pouvoir et au devoir de police du maire en matière d'assainissement, nous avons pris en charge cet important dossier.

A ce moment là nous avons choisi contre l'avis des divers partenaires (S.A.T.E.S.E , Agence de l'eau Adour Garonne, D.S.V) d'inclure les effluents de la conserverie dans notre ambitieux projet.

Autre point très important, il fallait pour obtenir des subventions que le projet soit public et non privé, ou bien que la part publique soit majoritaire sur la part privée. L'entreprise produisant à l'époque quelques 400 équivalents habitant, la

Nous avons continué à travailler sur ce dossier avec les divers responsables de la communauté de communes et les divers services compétents. Mais là aussi, peine perdue.

Pour mémoire, le 8 Décembre 2002 le P D G Clouet signait sous couvert de Mr le Sous Préfet avec le président de la communauté, une convention pour délocaliser l'entreprise sur la clairière d'activité.

Mesdames, Messieurs, ces quelques lignes sont faites pour vous faire comprendre que pour nous, élus de la commune comme ceux de la communauté de communes, avons fait ce que nous pouvions pour garder cette entreprise sur notre territoire, et ce face, à un partenaire qui ne nous a jamais démontré qu'il souhaitait aboutir.

Nous tenons à remercier toutes les administrations et tous les services pour le soutien qu'ils nous ont apporté tout au long de ces années afin de trouver une solution

Les élus de Livernon ont dépensé beaucoup d'énergie sur ce dossier mais ne le regrettent pas.

La commune de Livernon continue d'exister. La population augmente de par la volonté et le travail de vos élus, les commerces disposent d'un potentiel client plus important, nous travaillons pour les équipements publics (écoles gendarmerie etc. ). Dans les semaines qui viennent, la clairière d'activité verra le jour et sera opérationnelle à la fin de l'année, permettant ainsi d'offrir à terme un vivier d'emplois sur la commune.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition, car ces quelques pages ne sont pas suffisantes pour expliquer cet important dossier.

**Nous tenons à disposition du public cet important dossier, consultable en mairie aux heures d'ouverture, pour que vous puissiez juger vous-même du travail accompli et de la pression subie.**

Nous renouvelons notre confiance dans la commune de Livernon, avec sa nouvelle économie dans la communauté de communes.

L'élu est souvent accablé par les médias, mais pour garder confiance en sa mission il lui faut toujours servir l'intérêt général. N'est ce pas pour cela que vous nous avez élus ?

Pour le Conseil Municipal  
Jacques COLDEFY